



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
31 août 2007  
Français  
Original : anglais

---

### Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

#### I. Introduction

1. Par sa résolution 1743 (2007), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) jusqu'au 15 octobre 2007 et m'a prié de lui faire rapport sur l'exécution de son mandat au plus tard le 31 août 2007. Le présent rapport couvre les principaux faits nouveaux intervenus depuis mon rapport du 19 décembre 2006 (S/2006/1003) et expose les progrès accomplis dans la mise en œuvre du mandat de la Mission, tel qu'il est défini dans les résolutions 1542 (2004), 1608 (2005), 1658 (2006), 1702 (2006) et 1743 (2007). Il contient également des recommandations pour l'avenir.

#### II. Situation politique

2. Le Gouvernement de coalition formé par le Président Préval en mai 2006 continue de bénéficier d'un large soutien de la population, grâce notamment aux progrès réalisés sur le plan de la sécurité. La stabilisation de la monnaie locale et une réduction notable de l'inflation sont au nombre des succès économiques du Gouvernement. Le Président Préval s'est efforcé de consolider l'état de droit en prenant des mesures visant à promouvoir la réforme du système judiciaire et à juguler la corruption et le trafic de stupéfiants. Au cours de ma visite en Haïti, les 1<sup>er</sup> et 2 août, le Président a demandé instamment que l'Organisation maintienne son appui et que la MINUSTAH se concentre davantage sur la réforme du système judiciaire, l'appui aux institutions et la fourniture de services de base, tout en assumant de nouvelles responsabilités, telles que la gestion des frontières. Le Président Préval a aussi poursuivi ses efforts tendant à renforcer la coopération régionale, en particulier au sein de la Communauté des Caraïbes et lors de visites chez plusieurs partenaires clés dans la région et au-delà.

3. Le 18 mai, le Président Préval a appelé les Haïtiens à participer à une guerre contre la corruption et à débusquer les agents de l'État qui acceptent des pots-de-vin. Il a marqué son engagement à appliquer cette politique en prenant rapidement des mesures énergiques après s'être attaqué au problème de la sécurité dans les bidonvilles urbains. En juin, la deuxième plus importante saisie de stupéfiants en

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques.



Haïti a conduit à l'arrestation d'une dizaine d'individus, dont la moitié étaient des policiers. Quelques semaines plus tard, quatre hommes d'affaires ont été interpellés dans le cadre d'un scandale de corruption bancaire retentissant. La lutte contre la criminalité organisée s'est poursuivie avec l'arrestation de plusieurs acteurs clefs du trafic de stupéfiants et de deux hommes d'affaires importants accusés d'escroquerie.

4. Le Président a maintenu son gouvernement pluraliste grâce à un dialogue permanent avec les partis politiques, les parlementaires et les représentants de la société civile. Toutefois, les relations entre le Gouvernement et le Parlement sont restées tendues, notamment parce que la Chambre basse avait convoqué plusieurs ministres et que certains parlementaires avaient tenté de démettre le Premier Ministre de ses fonctions. À la fin du mois de juillet, une motion de censure a été déposée contre le Ministre de la culture et de la communication, accusé d'abus de biens sociaux. Celui-ci a démissionné au début du mois d'août. Des allégations de corruption ont également été portées contre des parlementaires.

5. Les blocs politiques sont demeurés instables et le taux d'absentéisme a souvent provoqué le report des sessions. Au cours de la première session ordinaire, en janvier 2007, le Parlement a adopté le budget de l'État, cinq textes de loi sur les prêts publics et un sur les programmes de développement, et ratifié quatre conventions internationales. La session extraordinaire de juin a été l'occasion de travaux intenses. Divers comités ont rencontré des ministres afin d'examiner des questions budgétaires et administratives et de se pencher sur certaines controverses très médiatisées. On peut se féliciter que le Sénat ait récemment adopté deux des trois projets de lois qui lui étaient soumis sur l'indépendance du pouvoir judiciaire (voir par. 41).

6. Certains des principaux partis politiques ont dû faire face à des conflits internes et au manque d'unité de leurs représentants au Parlement et dans les municipalités. En juin, un groupe de partis a lancé un processus d'examen à l'échelle nationale du projet de loi sur la réforme des partis politiques, qui sera présenté à la société civile à l'occasion de réunions régionales. Également en juin, la coalition électorale *Lespwa*, qui a porté le Président Préval au pouvoir, a commencé à tenir des réunions régionales afin de promouvoir l'idée de sa transformation en parti politique.

7. La classe politique s'est montrée très intéressée par la mise en place d'un processus de révision des dispositions de la Constitution de 1987 qui ont été dénoncées comme étant contradictoires ou inapplicables. La tenue prochaine des élections sénatoriales a attiré encore davantage l'attention sur la question, mais aucun accord n'a été trouvé concernant la méthode à adopter pour engager de telles réformes. Plusieurs partis politiques soutiennent que toute réforme constitutionnelle doit passer par les mécanismes prévus par la Constitution. D'autres sont favorables à l'élaboration d'une nouvelle constitution. Les avis divergent également sur des questions connexes d'importance cruciale, notamment le système électoral, la double nationalité et la place de l'armée.

8. Le Président Préval a continué de se rendre sur le terrain en dehors de la capitale, dans les municipalités, et a manifesté son intérêt pour la décentralisation et le renforcement des administrations locales. Il a invité à quatre occasions tous les maires et maires adjoints à rencontrer de hauts représentants de l'État. Le Président a encouragé les maires à prendre des initiatives en vue d'augmenter les revenus locaux et à lutter contre la corruption. Toutefois, l'action des nouveaux élus locaux

est limitée par le manque de ressources et les lacunes du cadre juridique. Les autorités municipales, qui tirent l'essentiel de leurs revenus de transferts de l'administration centrale, sont souvent incapables de fournir des services à la population. Certaines collectivités territoriales ne disposent pas des moyens matériels dont elles ont besoin pour travailler correctement. Les relations avec les représentants de l'État dans les départements sont compliquées par le fait que ceux-ci avaient été nommés par le Gouvernement de transition et n'ont pas été confirmés ou remplacés par le Gouvernement actuel.

### **Élections**

9. Le 29 avril, des élections partielles ont été tenues à l'échelon local et municipal, sans incident majeur. Quelque 300 000 citoyens remplissaient les conditions requises pour voter. La participation a été plutôt inégale, avec des taux s'échelonnant entre moins de 10 % et plus de 40 %. La MINUSTAH a facilité la tenue des élections en offrant un appui logistique et administratif au Conseil électoral provisoire et en assurant la sécurité aux côtés des gardes électoraux et de la Police nationale d'Haïti. Compte tenu du résultat de ces élections et d'élections antérieures, les membres du Gouvernement de coalition (*Lespwa, Fusion, Organisation du peuple en lutte, Union, Alyans et Fanmi Lavalas*) dirigent 93 municipalités sur 140. *Lespwa* a obtenu le meilleur score en remportant 27 municipalités. Les femmes ont été plus nombreuses à participer que lors des scrutins antérieurs, tant comme électrices que comme candidates. Vingt-cinq femmes ont été élues mairesses, ce qui représente une hausse sensible par rapport aux six femmes élues en 2000.

10. Les résultats des élections aux assemblées des sections communales ont été publiés le 7 août. La Constitution prévoit maintenant la tenue d'élections indirectes afin de constituer des conseils et des assemblées aux échelons municipal, départemental et interdépartemental et de désigner les membres d'un conseil électoral permanent, ainsi que les juges siégeant jusqu'au niveau de l'appel. Le texte de loi devant définir les modalités de tenue de ces élections indirectes n'a toujours pas été présenté au Parlement. Une fois la loi adoptée, les élections indirectes devraient durer au moins trois mois. Le financement de ces élections, à hauteur de 500 000 dollars environ, est d'ores et déjà assuré. Par ailleurs, le mandat d'un tiers des sénateurs prendra fin le 14 janvier 2008 et des élections sénatoriales devraient se tenir avant la fin de l'année 2007. Les fonds nécessaires à la tenue des élections sénatoriales, soit 16 millions de dollars environ, n'ont pas encore été recueillis. La MINUSTAH est disposée à fournir un appui à ces deux scrutins sur les plans de la logistique et de la sécurité.

11. Le programme d'inscription des électeurs qui va être mis en place par le Bureau national des inscriptions et le Conseil électoral provisoire, en collaboration avec l'Organisation des États américains, aura pour objectif de mettre à jour les listes électorales avant la tenue des élections sénatoriales. Il visera principalement les personnes qui ont atteint l'âge de 18 ans depuis l'établissement des listes en 2005 et celles qui ne s'étaient pas inscrites à l'époque.

### **Appui aux institutions et renforcement de l'État**

12. L'efficacité des institutions publiques en Haïti dépendra avant tout du sérieux avec lequel les dirigeants politiques et la société civile du pays poursuivront leur

dialogue et leur collaboration constructive. Il sera néanmoins indispensable de leur fournir des services d'experts et un appui matériel. Les élus ont hérité d'institutions affaiblies par le manque de personnel, d'infrastructures et de ressources financières et matérielles. Pour répondre à ces besoins, la MINUSTAH continue de renforcer les compétences et de promouvoir la coordination entre les activités d'assistance internationale, tout en offrant un appui technique et des conseils d'expert d'urgence aux fins de l'amélioration d'institutions clefs, notamment le Cabinet du Président, les principaux ministères, le Parlement et certaines entités locales.

13. La MINUSTAH a travaillé en étroite collaboration avec le Gouvernement et les parlementaires, notamment en donnant des conseils en vue de renforcer l'organisation interne du Parlement. La Mission a aidé à établir des contacts entre le Parlement, la société civile et les collectivités territoriales et a apporté son appui à des réunions thématiques entre les parlementaires et la communauté internationale. Le Parlement recevra une assistance supplémentaire grâce à l'échange de pratiques optimales avec d'autres parlements nationaux et à la promotion de la coordination de l'aide internationale. La MINUSTAH continuera d'appuyer les initiatives de communication du Parlement par l'intermédiaire des centres multimédias créés dans les 10 départements.

14. Pour améliorer l'impact et la viabilité de la coopération internationale, la MINUSTAH et l'ensemble des organismes des Nations Unies ont encouragé la tenue de réunions de coordination régulières entre les donateurs et les autorités nationales dans les domaines techniques et politiques, y compris des discussions entre le Gouvernement et le groupe d'action de la communauté internationale au sujet des zones particulièrement touchées par la violence des bandes armées. La Mission a également facilité l'organisation de consultations mensuelles entre le Président, le Premier Ministre et le Groupe restreint.

15. La MINUSTAH a aidé le Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales à mettre en place des conseils municipaux en offrant des conseils d'experts dans des domaines tels que les principes budgétaires et la gestion des budgets. La Mission a également appuyé la formation de 58 contrôleurs. Pour répondre aux besoins d'urgence et aider les autorités locales à fournir des services publics de base, la MINUSTAH a appuyé 166 projets à effet rapide (pour un montant de 2 020 000 dollars), dont 92 visant à remettre en état les bâtiments publics indispensables au fonctionnement des collectivités territoriales. Un autre projet à effet rapide (dont le coût s'élève à 200 000 dollars), qui est en cours d'exécution en collaboration avec le Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales, vise à doter tous les maires, délégués et vice-délégués départementaux d'équipements de départ pour les municipalités. Ces initiatives ont permis aux entités visées de recevoir une aide alors qu'aucune autre assistance n'était disponible, tout en confortant le soutien apporté à la MINUSTAH par les nouveaux élus.

16. Conformément aux priorités fixées par le Gouvernement, la Mission continuera, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, d'œuvrer à l'élargissement de l'autorité de l'État et au renforcement des capacités locales, en particulier en ce qui a trait à la prestation de services publics, à la mise en place d'une fiscalité locale et à la promotion de la bonne gouvernance. À cet égard, il est essentiel de créer des liens solides entre les institutions à l'échelon local, d'appuyer la réforme de l'État et la décentralisation et d'encourager la transparence et la lutte

contre la corruption. Des appuis bilatéraux complémentaires sont indispensables pour répondre aux besoins en matière d'infrastructure et suppléer aux compétences de la MINUSTAH, en particulier dans des domaines tels que l'établissement du cadastre, le renforcement des compétences, notamment dans la fonction publique, et la génération de recettes pour les collectivités territoriales.

### **Gestion intégrée des frontières**

17. Le manque de contrôle des frontières terrestres et maritimes du pays est un facteur d'instabilité qui nuit à la viabilité de la gouvernance politique et économique, à la sécurité et au développement institutionnel d'Haïti. Avec ses quelque 2 500 kilomètres de côtes non protégées, ses ports laissés sans surveillance et ses nombreuses pistes d'atterrissage clandestines, le pays est à la merci des trafiquants d'armes, de stupéfiants et autres marchandises illicites, dont les activités risquent de faire renaître l'instabilité si l'on n'y met fin. Selon de nombreuses sources, des trafics ont lieu le long de la frontière terrestre, dans les ports et le long de la côte haïtienne ainsi que par le biais des nombreuses petites pistes d'atterrissage. Ces trafics et la corruption des institutions qui en découle posent un grave danger qui a été souligné dans une évaluation réalisée par la Mission (voir par. 26). En outre, l'État subit un manque à gagner important du fait des dysfonctionnements des administrations douanière et portuaire.

18. L'inefficacité totale de la gestion des frontières porte directement atteinte aux efforts que déploient les autorités haïtiennes et la MINUSTAH pour améliorer la sécurité, l'état de droit et le fonctionnement des institutions. Le Gouvernement a approuvé un plan stratégique triennal de renforcement du dispositif douanier haïtien, élaboré par les services douaniers avec l'aide du Fonds monétaire international (FMI). Toutefois, le rétablissement complet de l'autorité de l'État aux frontières nécessite une approche intégrée si l'on veut qu'il joue un rôle central dans la consolidation de la stabilité. À cet égard, le Gouvernement a récemment indiqué qu'il envisageait de créer un mécanisme global de gestion des frontières.

19. La Mission a dégagé quatre objectifs fondamentaux dans ce domaine : a) appuyer l'élaboration d'une stratégie intégrée de gestion des frontières et renforcer les organismes publics compétents en la matière; b) améliorer la sécurité aux frontières afin de réduire les trafics illicites; c) améliorer la collecte des recettes, notamment fiscales; et d) promouvoir les arrangements transfrontaliers.

20. La MINUSTAH pourrait jouer un rôle crucial en appuyant le rétablissement de l'autorité de l'État aux frontières terrestres et maritimes en attendant la formulation et la mise en œuvre d'une stratégie globale de gestion des frontières approuvée par le Gouvernement. Pour améliorer la sécurité aux frontières, la Mission devra redéployer et réaffecter certains éléments de ses effectifs militaire et policier afin d'aider le Gouvernement à contrôler les frontières terrestres et maritimes (voir par. 28 et 29). Il est essentiel d'obtenir le concours d'experts internationaux afin d'aider le Gouvernement à élaborer et mettre en œuvre cette politique et de guider l'action générale de la MINUSTAH, au niveau stratégique et sur le plan de la sécurité, s'agissant d'aider le Gouvernement haïtien à gérer ses frontières.

### III. Sécurité

#### Opérations

21. Des progrès considérables ont été faits en matière de sécurité, en particulier dans les zones urbaines contrôlées auparavant par les bandes armées. Le rétablissement de l'autorité de l'État dans ces zones constitue un grand pas en avant. Les régions ont continué de connaître un calme relatif. Cependant, la situation demeure précaire (voir par. 26) et les acquis doivent être consolidés afin d'empêcher un retour en arrière et de favoriser la stabilité à long terme.

22. Le dialogue initié en 2006 par les autorités haïtiennes avec les membres des groupes armés afin d'obtenir leur désarmement volontaire n'ayant pas porté ses fruits, le Gouvernement et la MINUSTAH ont exercé une pression croissante sur les bandes armées. Plusieurs opérations de grande ampleur fondées sur le renseignement ont été menées dans les zones urbaines, en particulier à Port-au-Prince et aux Gonaïves, afin d'y rétablir l'ordre public. Du 22 décembre 2006 au 28 février 2007, la MINUSTAH et la Police nationale d'Haïti ont mené 19 opérations de sécurité à Cité Soleil et à Martissant. Ces opérations ont permis de déloger les principaux chefs de bande et, avec d'autres opérations conjointes menées à travers le pays jusqu'à la fin du mois de juillet, d'arrêter environ 850 personnes suspectées de faire partie de ces bandes. Dans un premier temps, les groupes armés ont lancé des contre-attaques massives, blessant six Casques bleus. La résistance armée a cependant diminué considérablement après la fuite de deux chefs de gang importants qui ont quitté la région. Ces opérations ont préparé le terrain au retour de la Police nationale d'Haïti dans ces zones, avec l'appui de la MINUSTAH. Les patrouilles conjointes ont débuté à Cité Soleil en mars.

23. À Martissant, les rivalités entre bandes étaient à l'origine de violences. Pendant le seul mois de janvier, 29 corps ont été découverts. La MINUSTAH et la Police nationale d'Haïti ont effectué une série d'arrestations ciblées qui ont permis d'atténuer fortement la violence. Le 22 janvier, des éléments des composantes militaire, police et civile de la MINUSTAH se sont installés avec la Police nationale dans des locaux communs. Les patrouilles conjointes qui ont désormais lieu sont bien accueillies par la population. Toutefois, le déclin de la violence liée aux bandes armées s'est accompagné d'une augmentation des lynchages publics.

24. Les opérations de sécurité menées récemment ont également donné de bons résultats aux Gonaïves, où les gangs s'étaient enracinés. À la suite de plusieurs incidents violents, dont les meurtres sauvages d'un porte-parole du Fanmi Lavalas et du Directeur de Radio Gonaïves, la MINUSTAH et la Police nationale d'Haïti ont multiplié les opérations de sécurité début mai. Après deux mois d'activités intenses visant principalement les bidonvilles les plus explosifs, on dénombrait plus de 90 arrestations.

25. La lutte contre le trafic de stupéfiants a également donné ses premiers résultats. L'unité de lutte antidrogue de la Police nationale d'Haïti a mené un nombre restreint d'opérations, facilitées par l'appui fourni par les États-Unis, dont une à Léogâne, qui a permis la saisie de 420 kilogrammes de cocaïne et l'arrestation de cinq officiers de la Police nationale et de ressortissants étrangers. Cette saisie donne une idée de l'ampleur du trafic de stupéfiants, qui transitent par Haïti avant d'être acheminés aux États-Unis et en Europe.

26. En juillet, la Mission a conduit une évaluation détaillée qui a mis en évidence trois menaces contre la sécurité en Haïti. Premièrement, il existe un risque de troubles civils, qui est accentué par la profonde fracture socioéconomique, le taux de chômage élevé et les grandes attentes de la population. Deuxièmement, le risque de recrudescence de la violence armée dans le pays demeure considérable. Malgré l'arrestation de nombreux suspects en 2007, un nombre relativement faible d'armes a été confisqué et de nombreux anciens membres de bandes encore en liberté pourraient reprendre du service à la demande de fauteurs de trouble ayant des visées politiques ou criminelles. Troisièmement, le trafic illicite de stupéfiants, d'armes et d'autres substances est encore un facteur de risque important. Si rien n'est fait, les trafics continueront de favoriser la corruption des organismes publics et l'acceptation de cette corruption dans tous les segments de la société continuera de nourrir l'impunité. Il convient de noter que le risque d'enlèvements demeure réel malgré la diminution notable de leur nombre en 2007.

27. La Police nationale d'Haïti, dont les capacités ont été très peu renforcées, n'est toujours pas en mesure de mener seule certaines activités de sécurité essentielles (voir par. 38). Les forces de sécurité de la MINUSTAH devront, dans le cadre de leur mandat, s'acquitter de tâches clefs de sécurisation et de pacification et confirmer les progrès réalisés jusqu'à présent. Il sera nécessaire de maintenir une présence de sécurité importante à Port-au-Prince afin d'y consolider la stabilité. Dans les régions, l'absence d'institutions publiques efficaces et visibles signifie qu'une présence de base de la Mission est nécessaire pour suivre l'évolution de la situation, entretenir un sentiment de stabilité et prévenir les incidents. La MINUSTAH devra également être présente pour assurer la sécurité le long des frontières terrestres et maritimes du pays, tâche confiée à la Mission mais non encore exécutée, la priorité allant à d'autres activités.

28. Au vu de ce qui précède, la MINUSTAH devrait conserver ses composantes militaire et police en ajustant leur composition afin de refléter l'évolution des conditions et des priorités, qui imposent un renforcement des capacités militaires de contrôle des frontières, de génie civil et de transport et une réduction de l'infanterie. Il est recommandé de réduire les effectifs militaires de la Mission d'une compagnie (environ 140 soldats) et de rapatrier certains équipements lourds. Les 7 060 soldats restants seraient redéployés conformément aux menaces identifiées. La présence militaire serait réduite dans les zones rurales et urbaines les plus calmes, où des forces de police haïtiennes et internationales renforcées se chargeraient des patrouilles habituelles, tandis que de nouvelles patrouilles seraient effectuées dans les zones frontalières maritimes et terrestres, en collaboration avec la Police nationale d'Haïti et la police de la MINUSTAH. En attendant le renforcement des capacités de police maritime de la PNH, les patrouilles côtières seraient effectuées à l'aide d'embarcations de faible tonnage mouillant dans des sites clefs le long des côtes. Jusqu'à 16 embarcations de petite taille seraient nécessaires. Il faudra également des capacités de génie civil supplémentaires, ainsi qu'une force de réserve mobile permettant de réagir à des incidents ponctuels.

29. Compte tenu du redéploiement des effectifs militaires et des limites opérationnelles de la Police nationale, la police de la MINUSTAH devra contribuer davantage aux activités de maintien de l'ordre. Il est donc recommandé de renforcer la composante police par une unité de police formée comptant jusqu'à 140 agents. Cette capacité supplémentaire aiderait la Mission à appuyer la Police nationale dans ses activités de base, consoliderait les progrès réalisés en termes de sécurisation et

de stabilisation des zones urbaines au cours des six derniers mois et limiterait le risque d'un retour en arrière du fait de la réduction de la composante militaire et son affectation au contrôle des frontières. Un certain nombre d'officiers de police participeraient au développement d'une police maritime et encadreraient et superviseraient les agents de la Police nationale d'Haïti ayant des responsabilités aux frontières. Ces activités seraient adaptées à la stratégie globale de la MINUSTAH, à savoir transférer progressivement les responsabilités géographiques et fonctionnelles aux autorités haïtiennes et favoriser la participation de la police aux activités de maintien de l'ordre habituelles, dans le cadre de la réforme de la PNH. L'appui bilatéral à la Garde côtière d'Haïti, parallèlement aux efforts de la MINUSTAH, sera indispensable à la réussite de cette phase de transition.

30. Les effectifs combinés des forces de sécurité de la MINUSTAH et de la PNH ne dépasseront pas 20 000 hommes, ce qui correspond à l'estimation prudente de l'effectif minimum nécessaire au maintien de l'ordre en Haïti, tel que prévu dans le plan de réforme de la Police nationale. Toutefois, la mobilité relativement élevée des composantes militaire et de police devrait permettre d'éviter tout incident majeur. Ces arrangements devront être réexaminés régulièrement en fonction de l'évolution de la situation et du renforcement des capacités de la Police nationale d'Haïti.

#### **Lutte contre la violence au niveau local**

31. La violence a diminué en Haïti au cours de la période considérée mais demeure très préoccupante, en particulier du fait de la détention par de nombreux particuliers d'armes légères et de la présence d'acteurs non traditionnels cherchant à fomenter des troubles. Or, les stratégies classiques de désarmement ne permettent pas de remédier aux problèmes particuliers que connaît Haïti. Consciente de la nécessité de changer de méthode, la Mission a travaillé en étroite collaboration avec ses homologues nationaux, l'équipe de pays des Nations Unies et les donateurs afin de mettre sur pied un programme de réduction de la violence au niveau local. Ce processus s'est inspiré des conclusions d'une mission d'évaluation de l'ONU et d'une conférence des principaux experts nationaux et internationaux de la violence liée aux bandes armées, tenue à Port-au-Prince.

32. Le programme de la MINUSTAH, ainsi recentré, est axé sur l'appui aux institutions et le renforcement des capacités de la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration. Il donnera également la priorité aux projets à forte intensité de main-d'œuvre offrant une solution de rechange aux membres des communautés touchées par la violence qui seraient tentés par la criminalité, en attendant que le Gouvernement et ses partenaires de développement mettent en œuvre des projets favorisant la reprise économique à grande échelle. Le programme appuiera également la mise en place d'un registre des armes, la révision des lois actuelles sur l'importation et la détention d'armes et la réforme des modalités de permis de port d'arme. Le programme fera appel à des officiers de la Police nationale d'Haïti qui avaient été jugés inaptes au service (pour des raisons d'ordre non criminel) lors du processus de présélection. Les efforts déployés par les autorités nationales et la MINUSTAH en vue de réduire la violence ne peuvent aboutir qu'avec une solide assistance bilatérale complémentaire, notamment en vue de développer l'emploi dans les zones victimes des bandes armées. La MINUSTAH agira en concertation avec les partenaires humanitaires et de développement, notamment par l'intermédiaire d'un groupe directeur.

33. La MINUSTAH a continué d'apporter un soutien opérationnel à la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration. Depuis le 19 décembre 2006, 27 projets de réinsertion et autres projets au niveau local (représentant des dépenses s'élevant à 2,1 millions de dollars) sont en cours d'exécution. Ces projets aident d'anciens membres de bandes à réintégrer leur communauté, renforcent les capacités locales en matière de résolution pacifique des conflits, encouragent la culture de la paix, soutiennent les victimes de la violence et favorisent la création d'emplois temporaires. Plusieurs projets visent spécialement les femmes, qu'elles soient victimes ou auteures de violences armées. À ce jour, 381 personnes ont pris part au programme de réinsertion et 200 armes environ ont été récupérées.

#### **IV. Réforme des structures de l'état de droit**

##### **Renforcement de la capacité de maintien de l'ordre en Haïti**

34. De nouveaux progrès ont été faits dans le renforcement de la Police nationale d'Haïti. Sept mille sept cent vingt-huit officiers de police ont pris leurs fonctions. De plus, 633 officiers issus de la dix-neuvième promotion de l'Académie de police devraient commencer à patrouiller à la fin de septembre 2007. Ces chiffres sont conformes au plan de réforme de la police nationale, qui prévoit environ 1 500 nouveaux diplômés par an. La police a adopté un nouveau programme de formation comprenant sept mois d'instruction de base suivis de trois mois d'entraînement sur le terrain. La Mission fournit une aide à la fois à l'Académie et à l'exécution du programme de formation. Ses activités de suivi et d'encadrement de la police, y compris sur le terrain, ont également contribué à améliorer les compétences des policiers déjà en exercice et leur connaissance des valeurs fondamentales pour porter leurs qualifications au niveau de celles des diplômés de l'Académie.

35. La MINUSTAH, en liaison avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), continue de coopérer étroitement avec les dirigeants haïtiens en vue de développer les capacités institutionnelles de la police nationale, en assurant notamment une étroite coordination avec les donateurs. Les contributions annoncées ou versées par ces derniers pour soutenir le plan de réforme totalisent aujourd'hui quelque 46 millions de dollars. Il a ainsi été possible de doter l'Inspection générale d'un nouveau siège, de rénover les locaux de certains postes de police, de fournir du matériel pour les opérations de routine et de construire une nouvelle Académie de police nationale. La MINUSTAH et la Police nationale d'Haïti travaillent de concert à l'établissement d'un plan de déploiement de la police maritime qui vise à mettre sur pied une force locale capable de prendre progressivement en charge la surveillance des côtes, tâche assumée dans l'intervalle par la MINUSTAH. L'aide bilatérale à la création d'un corps de garde-côtes en Haïti demeure essentielle.

36. Le 18 janvier 2007, une enquête portant sur 220 policiers a été officiellement ouverte à Jérémie dans le cadre du programme d'assainissement de la police. Les dossiers sont examinés par des équipes mixtes comprenant des représentants de la Police nationale d'Haïti et de la MINUSTAH. Ces équipes ont commencé un travail analogue aux Cayes, où elles ont ouvert 280 dossiers. Dans le même temps, 30 dossiers supplémentaires concernant de hauts fonctionnaires de la police nationale sont examinés à Port-au-Prince. Les antécédents des élèves des dix-huitième et dix-

neuvième promotions de l'Académie de police ont été vérifiés. Vingt-six recrues ont été révoquées à ce jour à la suite de ces vérifications. L'Inspecteur général procède de son côté à une enquête interne et l'examen de quelque 540 dossiers par le Ministre de la justice et de la sécurité publique s'est soldé par plusieurs révocations.

37. La MINUSTAH a poursuivi ses efforts pour promouvoir l'égalité des sexes au sein de la police nationale en élaborant des matériels didactiques à l'intention des instructeurs de l'Académie de police et en formant des coordonnateurs des questions d'égalité des sexes au sein de la police nationale. Les forces de police comptent un nombre croissant de femmes. Celles-ci représentent actuellement 6 % des effectifs et environ 12 % des cadets de l'actuelle promotion. En août dernier, la police nationale a lancé, avec le concours de la MINUSTAH, une campagne de recrutement visant à encourager les femmes à servir dans les rangs de la police : plusieurs milliers d'entre elles se sont portées candidates à quelque 150 places dans la prochaine promotion. La MINUSTAH a également appuyé la création dans les postes de police d'unités chargées d'accueillir les femmes victimes de la violence.

38. Même si la réforme progresse de façon encourageante, la police nationale dispose encore de moyens insuffisants pour maintenir l'ordre public en Haïti. Le niveau de compétence reste élémentaire et les institutions sont encore peu développées et fragiles. Le manque de ressources dans des domaines cruciaux continue de limiter les possibilités d'intervention de la police nationale en dehors de Port-au-Prince. Les effectifs demeurent très en deçà des besoins et l'opération d'assainissement en cours va limiter le recrutement dans l'immédiat. La création d'une structure de sécurité viable est un processus de longue haleine. Selon le calendrier de réforme, quatre années seront encore nécessaires avant que la police nationale dispose de l'effectif de 14 000 fonctionnaires qui est le minimum indispensable pour mener à bien les tâches de police élémentaires, à condition qu'aucune difficulté imprévue ne surgisse.

### **Le système judiciaire**

39. Le 27 mars, le Président Préval a convoqué une réunion publique spéciale sur la réforme des institutions garantes de l'état de droit, dont il a fait une des priorités de son mandat. Elle a débouché sur la création d'une commission ad hoc chargée de la réforme judiciaire. Cette Commission de suivi est présidée par le Ministre de la justice et de la sécurité publique et comprend des représentants de la société civile, de l'ordre des avocats, d'organisations de défense des droits de l'homme, des partis politiques, du Parlement et de la MINUSTAH. Le 13 juin, elle a présenté un rapport contenant 18 recommandations portant sur les mesures à adopter à court terme pour engager le processus de réforme, qui ont été vigoureusement appuyées par l'Expert indépendant chargé par le Secrétaire général d'examiner la situation des droits de l'homme en Haïti. La Commission a dressé ensuite une feuille de route assortie d'un calendrier pour la mise en œuvre des 18 recommandations.

40. Dans l'intervalle, le Gouvernement a poursuivi ses efforts pour promouvoir la réforme du système judiciaire, en élaborant en particulier un cadre législatif et un plan stratégique. En juin, le Ministre de la justice et de la sécurité publique a constitué un petit groupe de travail chargé d'établir un plan stratégique d'ensemble pour la réforme du système judiciaire que le Gouvernement finalisera et adoptera en concertation avec ses partenaires nationaux et internationaux dans le cadre du Plan stratégique pour la réduction de la pauvreté. Le Ministère a également rédigé une

circulaire informant les juges et les procureurs des nouvelles procédures d'enquête judiciaire, et s'emploie à mettre sur pied un dispositif d'aide judiciaire, en vue notamment d'aider et de conseiller les habitants des quartiers en proie à la violence.

41. Les 31 juillet et 2 août 2007, le Sénat a adopté à l'unanimité deux projets de loi présentés par le Ministre de la justice et de la sécurité publique sur le statut des magistrats et sur le Conseil supérieur de la magistrature. Ces textes sont actuellement examinés par la Chambre des députés, et un troisième, portant création d'une école de la magistrature, est en cours de lecture au Sénat. Ces projets de loi constituent des jalons essentiels pour la réforme du système judiciaire car, une fois votés, ils offriront un cadre, des instruments et des mécanismes pour lutter contre la corruption, l'impunité et les problèmes éthiques et disciplinaires constatés au sein de l'appareil judiciaire et pour mettre au point des mesures de certification des juges et des procureurs.

42. La MINUSTAH, en coordination avec ses partenaires, continuera de fournir des conseils techniques aux institutions et aux différents acteurs du système judiciaire. Elle s'attachera en particulier à prêter assistance au Ministère de la justice et de la sécurité publique, à collaborer avec les autorités haïtiennes en vue de relever le niveau de professionnalisme des magistrats par des programmes d'accompagnement et de certification, et à appuyer les efforts du Gouvernement pour assurer un suivi juridique effectif de la grande criminalité. La Mission continuera d'aider le Gouvernement à améliorer la coordination de l'aide bilatérale, en particulier dans des domaines comme la réorganisation du Ministère, la certification des magistrats, l'aide judiciaire en faveur des personnes les plus vulnérables et la modernisation des principales lois.

### **Système carcéral**

43. La situation dans les prisons d'Haïti demeure inacceptable sur le plan de la sécurité et des droits de l'homme. En août 2007, plus de 6 000 personnes étaient détenues dans 17 prisons ne pouvant en accueillir plus de 1 088 selon les normes internationales. Le pénitencier national de Port-au-Prince compte actuellement 2 700 détenus dans des bâtiments conçus pour en recevoir 800. En juillet 2007, la population carcérale comprenait 82,5 % de personnes placées en détention préventive (se décomposant comme suit : 90,4 % d'hommes et 5,3 % de femmes, 3,6 % de mineurs et 0,7 % de mineures).

44. Les premiers travaux de la Commission consultative sur la détention préventive prolongée, constituée en février 2007, sont encourageants. Le 2 juillet, la Commission a rendu son premier rapport, à la suite duquel 144 personnes, dont des femmes enceintes et des mineures, ont été libérées le 9 août, ainsi que six autres détenus. Il s'agit là d'une initiative importante étant donné le taux élevé de détention préventive illégale. Le 6 août, la Commission a également souscrit aux mesures prises par le Ministère de la justice et de la sécurité publique et par le Commissaire du Gouvernement pour améliorer le respect des formes régulières et assurer le bon fonctionnement du dispositif pénal.

45. Avec le concours de la MINUSTAH et du PNUD, l'Administration pénitentiaire nationale a élaboré un plan stratégique détaillé pour la réforme du système carcéral portant sur les cinq prochaines années, assorti de prévisions de dépenses, qui a été approuvé par le Premier Ministre le 7 août. Le plan comprend six volets : a) restauration de la sécurité dans les prisons, b) amélioration des

conditions de détention, c) amélioration des conditions de travail du personnel pénitentiaire, d) professionnalisation du personnel, e) réorganisation du système carcéral et f) rééducation et réinsertion sociale des détenus.

46. La MINUSTAH et le PNUD vont à présent aider l'Administration pénitentiaire afin de faciliter la coordination des donateurs. Ils ont également fourni des conseils techniques concernant la construction de nouvelles installations conformes aux normes internationales. À titre de mesure d'urgence, la MINUSTAH a mené à bien six projets à effet rapide visant à améliorer la situation sanitaire dans six prisons. Des agents pénitentiaires internationaux continueront de mener des programmes d'encadrement et de formation dans les provinces. L'engagement continu des Nations Unies et des donateurs bilatéraux est essentiel pour le succès du plan stratégique de gestion du système pénal.

## V. Droits de l'homme

47. La criminalité et les violences urbaines demeurent préoccupantes, même si les opérations de sécurité ont amélioré la sécurité et la liberté de mouvement d'un plus grand nombre d'Haïtiens. Mais ces améliorations font du même coup ressortir les failles du système judiciaire, car les forces de l'ordre, les tribunaux et l'Administration pénitentiaire demeurent incapables de gérer l'afflux de personnes placées en détention.

48. Les rapports faisant état d'arrestations arbitraires, de cas de détention illicite dans les locaux de la police, de mauvais traitements et d'abus de la force continuent de susciter des préoccupations. La police nationale doit à cet égard faire encore des progrès en ce qui concerne le contrôle judiciaire, le respect des procédures légales, l'utilisation de techniques d'investigation professionnelles et scientifiques et la tenue de registres (mains courantes et renseignement judiciaire). Pour l'heure, le manque de compétences techniques, l'absence de communication, la négligence et la corruption patente des autorités judiciaires sont à l'origine de nombreuses arrestations illégales, de cas de détention préventive prolongée et d'affaires en souffrance devant les tribunaux.

49. La MINUSTAH continue de surveiller régulièrement les commissariats de police, les bureaux des commissaires du Gouvernement et des juges de paix, les tribunaux et les prisons. Elle a aussi diffusé à l'intention des autorités locales et du public des informations sur l'évolution de la situation des droits de l'homme et sur le fonctionnement des principales institutions chargées du maintien de l'ordre. En février 2007, la MINUSTAH a organisé deux séminaires nationaux au cours desquels les autorités judiciaires et les responsables de la police se sont penchés sur des problèmes complexes concernant la protection des garanties judiciaires. La Mission a aussi appuyé le renforcement institutionnel de l'Inspection générale de la Police nationale haïtienne dans le domaine des droits de l'homme par des activités de formation et l'échange d'informations sur des cas particuliers. Elle a également mené des activités de plaidoyer très variées, en étroite liaison avec diverses composantes de la société civile, dont des organisations de défense des droits de l'homme, des associations de femmes, des associations professionnelles et des médias.

50. Dans un climat de méfiance générale à l'égard du système judiciaire, de nombreux Haïtiens semblent éviter de se tourner vers les tribunaux et leur préférer

d'autres moyens d'arbitrer ou de régler les différends, y compris le lynchage. Selon des rapports reçus par la MINUSTAH, 60 personnes ont été lynchées à mort et 28 autres gravement blessées ou rendues infirmes lors de tentatives de lynchage au cours des six derniers mois. Si certaines de ces agressions avaient un caractère spontané, d'autres étaient des actes de représailles prémédités motivés par des vols, des différends familiaux, les méfaits de bandes organisées ou des accusations de sorcellerie. Malheureusement, le lynchage est un phénomène auquel ni l'État ni la société civile n'ont cherché à s'attaquer publiquement dans le passé. Une vingtaine d'individus ont cependant été arrêtés pendant la période considérée pour avoir participé à des actes de lynchage.

51. Du 15 au 20 avril, la MINUSTAH, en collaboration avec le Ministère de la condition féminine et des droits de la femme, a reçu une délégation de la Division de la promotion de la femme de l'ONU venue lancer la fourniture au Gouvernement d'une assistance technique aux fins de la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

52. La MINUSTAH poursuivra ses activités de surveillance et de formation en vue de renforcer les capacités et de favoriser la réforme des institutions, tout en établissant des rapports périodiques et thématiques afin de fournir aux principales administrations publiques, dont la police, le système judiciaire, les autorités locales et le parlement, des informations sur les progrès accomplis en matière de protection des droits de l'homme, de lutte contre l'impunité et de réforme institutionnelle. Elle veillera à ce que les normes relatives aux droits de l'homme soient prises en compte dans le processus d'assainissement de la police nationale, dont elle surveillera aussi le bon déroulement. Dans ses activités de formation destinées aux forces de l'ordre et aux autorités judiciaires et administratives, elle s'efforcera de mettre l'accent sur les cas les plus graves de violation des droits de l'homme et de non-respect des procédures observés sur le terrain. Un appui sera également apporté au Gouvernement pour l'aider à élaborer un plan d'action pour les droits de l'homme et à rendre compte aux organes internationaux créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme, ainsi qu'au Parlement et à la société civile. Les efforts porteront plus particulièrement sur le renforcement des capacités du Bureau du Médiateur, en matière de programmation. La MINUSTAH intensifiera aussi ses efforts d'éducation civique afin de mieux sensibiliser le grand public aux questions relatives aux droits de l'homme et à l'état de droit, y compris en ce qui concerne le maintien de l'ordre, la justice, la lutte contre l'impunité et les droits économiques, sociaux et culturels.

### **Protection de l'enfance**

53. Même si la situation s'est récemment améliorée, un grand nombre d'enfants sont encore victimes de la violence armée. La MINUSTAH continue d'être informée de nombreux cas de viols et autres sévices sexuels contre des filles. La situation des mineurs placés en détention préventive demeure préoccupante. Sur une note plus encourageante, le Tribunal pour enfants de Port-au-Prince a rouvert ses portes en janvier 2007, avec le concours de la MINUSTAH et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), et la Commission consultative sur la détention préventive prolongée a fait de la justice pour mineurs une priorité. La MINUSTAH et l'UNICEF ont poursuivi leurs activités de formation du personnel judiciaire et des membres de la police nationale sur la protection de l'enfance et la justice pour mineurs.

54. La situation des enfants placés dans des centres d'accueil et victimes de la traite inspire de graves préoccupations. La MINUSTAH a fourni une assistance technique à la brigade de protection des mineurs, à l'Institut du bien-être social et de recherches et au Bureau du Médiateur afin de faciliter les recherches et la réunification des familles, et soutient en priorité les efforts du Ministère des affaires sociales pour améliorer le contrôle des centres d'accueil. Enfin, la situation des *restaveks* (enfants contraints de travailler comme domestiques) demeure préoccupante. L'UNICEF estime qu'environ 173 000 enfants, dont 60 % de filles, travaillent en Haïti comme *restaveks*. Ils vivent dans des conditions effroyables et sont souvent battus et maltraités.

## VI. Secours humanitaires, activités de relèvement et de développement

### Situation socioéconomique

55. La stabilisation de l'économie haïtienne a progressé ces trois dernières années. L'inflation est tombée en mai 2007 à 8,3 % par an, la monnaie est plus stable, les réserves de devises approchent les 250 millions de dollars, et la croissance, bien que modeste, a repris. Le 23 juillet, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international a achevé le premier examen du programme économique d'Haïti au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et a immédiatement décaissé un montant d'environ 11,7 millions de dollars. Haïti peut bénéficier aussi, désormais, des initiatives multilatérales d'allégement de la dette de la Banque mondiale et de la Banque interaméricaine de développement. Les perspectives de croissance dans le secteur privé sont également meilleures, grâce à l'adoption par le Congrès des États-Unis du *Hemispheric Opportunity Partnership Encouragement Act* (loi sur l'encouragement des partenariats pour les perspectives dans l'hémisphère), qui prévoit des tarifs douaniers préférentiels pour les textiles, principal secteur d'exportations haïtiennes.

56. Si Haïti se maintient dans cette voie, la croissance réelle de son produit intérieur brut devrait s'accélérer, passant de 2,5 % au cours de l'exercice budgétaire 2005-2006 à 3,5 % pour l'exercice budgétaire en cours, et à environ 4 % à moyen terme. Il faudra pour cela continuer à améliorer la sécurité, faire en sorte de favoriser la stabilité économique, et instaurer un climat plus prévisible pour les affaires. Les possibilités de dépenses et d'exécution du Gouvernement restent limitées. Il faudra s'occuper de divers aspects structurels et institutionnels, notamment les goulets d'étranglement de l'offre dans le secteur du bâtiment, l'état de délabrement des infrastructures, l'offre insuffisante et le coût élevé des services de distribution de base, et aussi améliorer les services d'éducation et de santé et le cadre juridique régissant les droits de propriété.

57. Malgré les améliorations survenues au niveau macroéconomique, la majorité de la population reste désespérément pauvre. Le manque d'emplois et l'inexistence des services publics – auxquels s'ajoute l'accroissement rapide de la population – causent une exaspération croissante, de même que les disparités socioéconomiques. La dégradation de l'environnement ajoute aux pressions. Il reste urgent de pourvoir aux besoins humanitaires et de répondre aux réalités socioéconomiques de la vie quotidienne, qui est si pénible qu'elle menace implicitement tous les efforts de stabilisation du pays.

58. La MINUSTAH et l'équipe de pays des Nations Unies s'efforcent par l'aide qu'elles apportent d'avoir le plus grand impact possible grâce à une meilleure intégration de leur action et des programmes conjoints. Mais leur efficacité est tributaire du ferme appui et de la coopération des donateurs bilatéraux, et d'une reprise de la participation du secteur privé. La communauté internationale devrait en priorité définir des méthodes novatrices permettant de concrétiser les dividendes de la paix, notamment par la création à court terme de possibilités d'emploi.

59. Tout en répondant aux nécessités à court terme, il importe de préparer parallèlement le long terme. Le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), qui devrait être parachevé en septembre 2007, délimitera l'aide internationale en définissant des programmes et des projets concrets s'inscrivant dans un plan-cadre de développement à moyen terme approuvé par le Gouvernement et visant la poursuite des objectifs du Millénaire pour le développement. Sous la conduite du Gouvernement, et avec un soutien du PNUD, du FNUAP et de la MINUSTAH, l'établissement du DSRP donne lieu à une large consultation dans l'ensemble du pays. Le système des Nations Unies définira en outre un nouveau plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour la période allant de 2009 à 2011.

#### **Besoins humanitaires et socioéconomiques**

60. Pour porter remède à la situation catastrophique des bidonvilles de Port-au-Prince, une équipe spéciale internationale comprenant la MINUSTAH, l'équipe de pays des Nations Unies et les principaux partenaires et donateurs, constituée en janvier 2007, a été chargée de définir une stratégie d'ensemble et des activités à court et à moyen terme pour ces quartiers. Le Gouvernement a constitué sa propre équipe spéciale pour Cité Soleil, afin d'y renforcer la coordination et d'y poursuivre une stratégie de développement cohérente. Ensemble, ces deux équipes spéciales ont mis au point un plan détaillé, comportant des projets d'un montant d'environ 42 millions de dollars et bénéficiant à quelque 300 000 personnes, exécutés ou planifiés par la MINUSTAH, l'équipe de pays des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, et ciblés en particulier sur la nutrition, l'eau et l'assainissement, et les secours alimentaires d'urgence. Le PNUD et la MINUSTAH ont entamé par ailleurs l'exécution d'un projet pilote financé par le Gouvernement norvégien, qui comporte des activités pour les zones les plus défavorisées d'Haïti, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) entreprenant parallèlement des activités complémentaires de confiance et de réconciliation.

61. Haïti a été cette année victime du mauvais temps, de fortes pluies en mai ayant touché plus de 12 000 familles. La MINUSTAH, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH), le PNUD, l'UNICEF, le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont apporté leur aide. Les plans d'urgence ont été mis à jour par le BCAH en coopération avec le Gouvernement, en prévision d'une saison des cyclones qui pourrait être destructrice. La MINUSTAH a renforcé son centre d'opérations conjointes pour accroître les capacités de réaction aux catastrophes du pays en améliorant la logistique, les communications et la coordination. Le BCAH a continué à organiser toutes les deux semaines un forum des activités humanitaires et de développement, qui permet de mettre en commun l'information et de débattre des questions humanitaires.

62. Un appel portant sur la période janvier 2007-juin 2008 a été lancé conjointement par les organismes des Nations Unies, demandant 97,9 millions de dollars pour soutenir les priorités du Gouvernement en attendant l'exécution d'un PNUAD. L'appel n'a suscité jusqu'à présent que des réactions limitées des donateurs (10 % des besoins estimatifs globaux). Le financement accordé par le Canada, l'Espagne et la Norvège a servi à des activités dans les domaines suivants : prévention des catastrophes, agriculture, santé maternelle, protection des segments vulnérables de la population et initiatives sur la frontière terrestre.

63. L'UNESCO, l'UNICEF, la Banque mondiale et les donateurs bilatéraux ont aidé le Gouvernement à élaborer une stratégie nationale d'éducation. Au titre des programmes de santé consacrés aux femmes enceintes et aux enfants malnutris, le PAM a distribué plus de 6 310 tonnes d'aide alimentaire directe à quelque 193 000 bénéficiaires. Les cantines scolaires ont reçu 3 048 tonnes d'aide alimentaire, qui ont représenté une alimentation complémentaire quotidienne pour quelque 312 000 écoliers. Le programme Vivres contre travail du PAM a fourni à environ 412 000 personnes quelque 829 tonnes d'aide alimentaire, et, avec l'OIM, la FAO et le PNUD, a créé plus d'un million de jours de travail. L'Organisation panaméricaine de la santé (OPS)/OMS, l'UNICEF et la MINUSTAH ont aidé le Gouvernement à organiser une campagne massive de vaccination qui touchera environ 7 millions de personnes. L'UNOPS a fourni des services de gestion et d'appui aux centres de communications et aux centres multimédias de la MINUSTAH, qui favorisent les échanges avec la société civile, les médias locaux et les autorités. L'UNOPS a également rénové deux centrales hydroélectriques.

## **VII. Appui à la Mission**

64. Outre les tâches de routine, les principales activités d'appui à la Mission ont été l'appui logistique pour les élections en avril, la remise de l'Université de Tabarre aux autorités locales et le transfert du contingent brésilien. Un appui logistique a été assuré aussi aux opérations de sécurité et à la création d'un bureau de la MINUSTAH à Martissant. Un nouveau centre d'opérations conjoint a été construit au quartier général de la Mission.

65. On continue à s'occuper en priorité d'encourager l'application des normes de conduite du personnel et de faire respecter la tolérance zéro pour l'exploitation et les abus sexuels. La MINUSTAH a lancé une campagne de sensibilisation à la prévention de l'exploitation sexuelle, ciblant le public et le personnel de la Mission. Le nombre des membres du personnel, international comme national, ayant suivi une formation en ce sens a augmenté, et deux modules de formation intégrée ont été introduits pour le personnel militaire et de police. L'ensemble du personnel assumant des fonctions d'encadrement, de direction et de commandement reçoit une formation supplémentaire sur les questions de comportement et de discipline.

66. Depuis janvier 2007, sept membres du personnel de la MINUSTAH sont morts dans l'exercice de leurs fonctions (ils n'ont pas été victimes de tirs hostiles), 35 ont fait l'objet d'une évacuation sanitaire en dehors d'Haïti, et 40 d'une évacuation sanitaire vers des centres hospitaliers plus importants d'Haïti. Les maladies retentissant gravement sur la santé du personnel restent un sujet de préoccupation sérieux. Par ailleurs, des menaces graves continuent de peser sur le personnel de la Mission. Depuis janvier, huit membres du personnel recrutés sur le plan national ont

été enlevés, et une trentaine, recrutés sur le plan national et international, ont été attaqués.

## VIII. Aspects financiers

67. Dans sa résolution 61/284, l'Assemblée générale a décidé d'allouer à la MINUSTAH un montant total de 535 372 800 dollars, soit 44 614 400 dollars par mois, pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2007 au 30 juin 2008. Au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la MINUSTAH au-delà du 15 octobre 2007, les ressources nécessaires à l'entretien de la Mission jusqu'au 30 juin 2008 seraient limitées aux crédits approuvés par l'Assemblée générale.

68. Au 30 avril 2007, les contributions non acquittées au compte spécial de la MINUSTAH se chiffraient à 164,8 millions de dollars. Le montant total des contributions non réglées au titre de l'ensemble des opérations de maintien de la paix à cette date s'élevait à 2 074 600 000 dollars.

69. Au 31 juillet 2007, les montants dus aux pays qui fournissent à la MINUSTAH des contingents et des unités de police constituées s'élevaient au total à 15,1 millions de dollars. Le remboursement des sommes dues au titre des contingents a été effectué pour la période allant jusqu'au 31 mai 2007 et, pour le matériel appartenant aux contingents, jusqu'au 31 mars 2007, selon l'échéancier de versements trimestriels.

## IX. Observations

70. **Les 1<sup>er</sup> et 2 août, je me suis rendu en Haïti afin d'évaluer le processus de stabilisation et de réaffirmer l'engagement des Nations Unies à l'égard de ce pays. J'ai eu de longs échanges avec des membres du Gouvernement et du Parlement haïtiens, ainsi qu'avec des personnalités influentes de la société haïtienne, et j'ai passé en revue le travail accompli par la Mission. Cette visite m'a permis de ressentir directement l'atmosphère d'espoir qui anime aujourd'hui Haïti et qui est sans commune mesure avec les perceptions qui ont pu prévaloir dans ce pays depuis des dizaines d'années. Je tiens mon optimisme des avancées considérables qui ont été faites et de la détermination des dirigeants et du peuple haïtiens à s'attaquer aux causes profondes de la crise, avec l'aide de la communauté internationale. Cependant, beaucoup reste à faire et les progrès accomplis demeurent fragiles. Cet espoir peut également se dissiper s'il n'est pas renforcé par un engagement et une vision à long terme. L'action des autorités haïtiennes et de la communauté internationale est essentielle pour consolider ces premiers acquis et faire en sorte qu'ils soient à la base d'autres progrès sur le chemin de la stabilité et du développement durable.**

71. **C'est aux dirigeants et au peuple haïtiens qu'incombe au premier chef la responsabilité de la poursuite de la stabilisation en Haïti. Tous les acteurs doivent mettre de côté les positions discordantes et s'attacher au dialogue et à la collaboration prônés par le Président Préval. À cet égard, les progrès accomplis en faveur de l'adoption de lois fondamentales liées à la réforme de la justice sont très encourageants. Tout aussi importantes sont les décisions prises**

pour renforcer les organes de gouvernance tels que les collectivités territoriales et pour créer un conseil électoral permanent. La primauté du droit et le respect des institutions publiques peuvent être renforcés par un appui aux mesures prises par le Président Préval pour mettre un terme à l'impunité et lutter contre la corruption. Ces valeurs doivent être étoffées avec l'apport de la société civile et du secteur privé.

72. Afin de consolider les progrès accomplis, un appui international important et soutenu sera nécessaire, il faudra notamment que la MINUSTAH reste en place, comme l'a demandé le Président Préval durant mon séjour. L'assistance que fournit la MINUSTAH demeure capitale pour aider Haïti à atteindre des objectifs essentiels dans des domaines tels que la gouvernance, la sécurité, l'état de droit, le renforcement des institutions publiques et le respect des droits de l'homme, de sorte à instaurer un environnement favorable au développement économique.

73. Je recommande donc au Conseil de sécurité de proroger le mandat de la Mission pour une période de 12 mois, sachant qu'elle continuera d'assumer les responsabilités qu'il lui a assignées dans ses résolutions antérieures. Après avoir attentivement écouté le Président Préval, qui m'a informé de ses priorités, et après avoir évalué la situation sur le terrain, je ne vois aucun besoin de modifier le mandat de la MINUSTAH, mais je suis convaincu que la Mission doit progressivement recentrer son action et procéder à des aménagements pour faire face à l'évolution de la situation sur le terrain.

74. Si la légitimité démocratique des dirigeants haïtiens a jeté les bases d'un nouveau départ, la stabilité dépendra de la capacité des autorités à tous les niveaux d'élaborer des politiques et de fournir des services publics. La MINUSTAH pourrait apporter son expertise dans de nouveaux domaines tels que la gestion des frontières, les stratégies de sécurité et la lutte contre la corruption. Le concours que des personnels de la MINUSTAH rompus à la gestion des frontières apporteront en appui aux efforts entrepris par le Gouvernement dans ce domaine sera essentiel. La Mission devra également aider les autorités locales à mettre en place des capacités minimales de services publics. Les projets à effet rapide continuent d'être déterminants, y compris parce qu'ils permettent à la Mission d'accomplir son mandat avec l'appui de la population et de promouvoir la sécurité de ses membres.

75. D'importants progrès ont été accomplis en ce qui concerne le rétablissement de l'autorité de l'État dans les zones urbaines contrôlées par des bandes armées. Une étude sur les menaces, les problèmes et les risques sur le plan de la sécurité a toutefois montré que la situation reste précaire et que les causes profondes de l'instabilité existent toujours. La violence politique ou criminelle pourrait resurgir, de même que les troubles civils. En outre, l'absence de forces de sécurité le long de la frontière nuit gravement aux efforts de stabilisation du pays. Les forces internationales de maintien de la paix continuent d'assumer l'essentiel des responsabilités dans le domaine de la sécurité, en attendant que la Police nationale d'Haïti soit en mesure de prendre progressivement la relève. Toutefois, l'effectif actuel de la MINUSTAH doit être revu si l'on veut que la Mission puisse réellement faire face à la situation actuelle et aux menaces éventuelles et apporte un appui aux programmes prioritaires définis par le Président Préval. En conséquence, je recommande

que les composantes sécurité de la Mission soient reconfigurées conformément aux principes énoncés aux paragraphes 28 et 29 du présent rapport et que l'effectif militaire soit ramené à une compagnie, soit un total de 7 060 militaires, tandis que la composante de police comprendrait une unité de police constituée supplémentaire, portant l'effectif total à 2 091 policiers (dont 1 140 seraient affectés à neuf unités de police constituées).

76. Ces arrangements s'inscriraient dans le cadre d'un processus de transition faisant progressivement appel aux structures haïtiennes pour maintenir la stabilité, avec un transfert graduel des responsabilités fonctionnelles ou géographiques à la Police nationale d'Haïti, à mesure que celle-ci développe ses capacités. À cet effet, la MINUSTAH continuera de renforcer la Police nationale d'Haïti. La Mission collaborera aussi étroitement avec les autorités haïtiennes pour les aider à mettre en œuvre une réforme d'ensemble du système judiciaire. Ce programme devra s'accompagner d'efforts accrus en vue de réhabiliter le système carcéral, où les conditions demeurent inacceptables. L'appui de la MINUSTAH au renforcement des institutions et à la promotion de la bonne gouvernance reste indispensable.

77. Au cours de la période couverte par le mandat à venir, la MINUSTAH élaborera un plan de consolidation, qui comportera des indicateurs clairs permettant d'évaluer les progrès accomplis. Dans mon prochain rapport au Conseil de sécurité, je proposerai une stratégie de transition détaillée pour la Mission. Toutefois, les efforts de la Mission ne pourront être couronnés de succès que s'ils s'accompagnent d'une aide bilatérale importante dans les domaines prioritaires, notamment celui des élections. Par-dessus tout, les acteurs bilatéraux et le secteur privé doivent soutenir le relèvement économique du pays et promouvoir la création d'emplois.

78. En conclusion, je tiens à saluer le courage et le dévouement des militaires, des membres de la police et du personnel civil de la MINUSTAH et à adresser mes remerciements aux gouvernements qui ont fourni des contingents militaires et de police à l'opération. Je voudrais aussi exprimer ma sincère gratitude à mon Représentant spécial sortant, Edmond Mulet, dont la direction éclairée, la détermination et le talent politique ont apporté une contribution essentielle à l'amélioration de la stabilité du pays.

## Annexe I

**Mission des Nations Unies pour la stabilisation  
en Haïti : pays fournissant des militaires  
et des contingents (au 15 août 2007)**

<i>Pays</i>	<i>Officiers</i>	<i>Soldats</i>	<b>Total</b>
Argentine	10	552	<b>562</b>
Bolivie	3	215	<b>218</b>
Brésil <sup>a</sup>	15	1 196	<b>1 211</b>
Canada	4	–	<b>4</b>
Chili	5	497	<b>502</b>
Croatie	3	–	<b>3</b>
Équateur	1	66	<b>67</b>
États-Unis d'Amérique	3	–	<b>3</b>
France	2	–	<b>2</b>
Guatemala	5	114	<b>119</b>
Jordanie	10	746	<b>756</b>
Népal	10	1 098	<b>1 108</b>
Pakistan	1	–	<b>1</b>
Paraguay	Néant	31	<b>31</b>
Pérou	5	205	<b>210</b>
Philippines	1	155	<b>156</b>
Sri Lanka	10	950	<b>960</b>
Uruguay	13	1 134	<b>1 147</b>
<b>Total</b>	<b>101</b>	<b>6 979</b>	<b>7 080</b>

<sup>a</sup> Y compris le commandant de la Force.

## Annexe II

**Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti :  
pays fournissant des membres de la police civile  
et des unités de police constituées (au 15 août 2007)**

<i>Pays</i>	<i>Membres de la police civile</i>	<i>Unités de police constituées</i>	<b>Total</b>
Argentine	4	–	<b>4</b>
Australie	1	–	<b>1</b>
Bénin	52	–	<b>52</b>
Brésil	4	–	<b>4</b>
Burkina Faso	57	–	<b>57</b>
Cameroun	42	–	<b>42</b>
Canada	57	–	<b>57</b>
Chili	13	–	<b>13</b>
Chine	11	125	<b>136</b>
Colombie	2	–	<b>2</b>
Égypte	11	–	<b>11</b>
El Salvador	3	–	<b>3</b>
Espagne	41	–	<b>41</b>
États-Unis d'Amérique	49	–	<b>49</b>
Fédération de Russie	6	–	<b>6</b>
France	71	–	<b>71</b>
Guinée	48	–	<b>48</b>
Jordanie	4	290	<b>294</b>
Madagascar	1	–	<b>1</b>
Mali	61	–	<b>61</b>
Maurice	1	–	<b>1</b>
Népal	21	125	<b>146</b>
Niger	73	–	<b>73</b>
Nigéria	4	125	<b>129</b>
Pakistan	–	249	<b>249</b>
Philippines	11	–	<b>11</b>
République centrafricaine	1	–	<b>1</b>
Roumanie	10	–	<b>10</b>
Rwanda	11	–	<b>11</b>
Sénégal	66	85	<b>151</b>
Tchad	1	–	<b>1</b>
Togo	11	–	<b>11</b>
Turquie	22	–	<b>22</b>
Uruguay	2	–	<b>2</b>
<b>Total</b>	<b>760</b>	<b>999</b>	<b>1 770</b>